



Avis CSAL reconvoqué du 16/11/23 – horaires variables du site de Wallers

Par suite d'une première consultation réalisée auprès des agents du site de Wallers, vous nous présentez une proposition comportant trois choix de plages d'horaires variables qui seront ensuite soumises au vote des agents.

Nous relevons que pour certains des choix proposés (2 et 3) l'amplitude de la pause méridienne maximale se voit de plus en plus réduite (à 2h 15, voir 2h).

Afin d'offrir une liberté maximale aux collègues concernant les horaires des plages variables tout en maintenant une amplitude méridienne la plus favorable, Solidaires Finances Publiques souhaite l'adjonction de deux choix au vote, soit :

Plage variable	Plages fixes	
	Matin	Après-midi
7h15-18h45	9h30-11h30	14h-16h
7h30- 19h	9h30-11h30	14h-16h